

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 22 décembre 2008.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON - Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - Bérengère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Charles WAUCQUEZ - Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Marie-Claire NOEL-TONNON – Patrick LAMBERT : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 5 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2008.

MM. Troosters, de Baets, de Villenfagne et Waucquez émettent des remarques sur ce procès-verbal (ajouts et modifications), remarques approuvées par le Conseil communal. Le procès-verbal de cette séance du 24 novembre 2008 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance d'arrêtés pris par le Collège provincial :

- Arrêté du Collège provincial du 20 novembre 2008 concluant à l'approbation du budget 2009 de la fabrique d'église Saint Etienne de Corroy ;
- Arrêté du Collège provincial du 20 novembre 2008 concluant à l'approbation de la modification budgétaire N°1 au budget 2008 de la fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val ;
- Arrêté du Collège provincial du 20 novembre 2008 concluant à l'approbation de la modification budgétaire N°1 au budget 2008 de la fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart ;
- Arrêté du Collège provincial du 4 décembre 2008 concluant à l'approbation du compte 2007 de la paroisse protestante de Wavre ;
- Arrêté du Collège provincial du 11 décembre 2008 concluant à l'approbation du budget 2009 de la fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart.

Mme Louette signale que le plan d'ancrage communal du logement pour 2009 a été approuvé par la tutelle pour la construction de 21 logements (15 logements du CPAS et 6 logements de la commune). Elle signale que les travaux ayant trait au plan d'ancrage communal du logement pour 2008 débiteront en 2009.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val – Budget de l'exercice 2009 - Avis.

Délibération

2. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Notre Dame de Dion-le-Mont – Budget de l'exercice 2009 - Avis.

Délibération

3. CPAS – Budget pour l'exercice 2009 – Approbation.

Délibération

4. Zone de police « Ardennes brabançonnaises » - Budget pour l'exercice 2009 – Dotation communale – Avis.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Mailloux-Louette, Landrain, Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Frits, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

MM. Gauthier, Miclotte et Aubecq s'abstiennent lors du vote sur ce point.

Délibération

5. Sedilec - Assemblée générale extraordinaire du 3 février 2009 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.

Délibération

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES

1. Engagements hors crédits budgétaires 2008 – Ratifications.

Délibération

2. Fiscalité communale – Arrêt de redevances et taxes pour l'exercice 2009 :
a. Centimes additionnels au précompte immobilier.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Frits, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

Mme Aubecq s'abstient lors du vote sur ce point.

Délibération

b. Additionnels à l'impôt des personnes physiques.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Frits, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

Mme Aubecq s'abstient lors du vote sur ce point.

Délibération

3. **Mise à jour du statut pécuniaire de la Commune – Augmentation de la valeur faciale des chèques-repas – Approbation.**

Délibération

4. **Budget communal – Exercice 2009 – Services ordinaire et extraordinaire :**

a. **Rapport sur les affaires de la commune pour l'année 2008 (Art. L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).**

Délibération

b. **Rapport de synthèse sur le projet de budget et sur la définition de la politique générale et financière de la commune.**

Délibération

c. **Budget communal 2009 – Services ordinaire et extraordinaire – Approbation.**

Au niveau du service ordinaire du budget communal 2009, MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Denis, Verstraeten, Bredael, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui, et MM. Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Aubecq, Frits s'abstiennent.

Au niveau du service extraordinaire du budget communal 2009, MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Denis, Verstraeten, Bredael, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui, Mme Aubecq vote non, et MM. Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Frits s'abstiennent.

Délibération

5. **Budget communal – Exercice 2009 - Vote d'un douzième provisoire.**

Délibération

INFORMATIQUE

1. **Informatique – Acquisition des logiciels de gestion Population / Etat civil et de gestion des cimetières – Délibération du Collège communal du 26 novembre 2008 prise en urgence – Prise d'acte.**

Délibération

2. **Informatique – Acquisition des logiciels de gestion comptable et taxes et de gestion des salaires et ressources humaines - Délibération du Collège communal du 26 novembre 2008 prise en urgence – Prise d'acte.**

Délibération

3. Informatique – Acquisition de matériel informatique – Approbation du cahier de charges, de l'estimation (30.000 euros) et choix du mode de marché (procédure négociée sans publicité).

Délibération

AFFAIRES SOCIALES

1. Adoption d'une motion de soutien des sans-papiers du Brabant wallon.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Troosters-Corbion, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

MM. Gauthier, Miclotte, Aubecq, Frits s'abstiennent lors du vote sur ce point.

Délibération

2. Coordination sociale – Proposition d'adhésion aux recommandations du groupe de travail « Violence intrafamiliale ».

Délibération

ENVIRONNEMENT

Déchets ménagers - Collecte sélective des déchets d'amiante-ciment issus d'une activité usuelle des ménages – Convention entre l'I.B.W. et la Commune de Chaumont-Gistoux « Filière Amiante-Ciment via le réseau des parcs à conteneurs » – Approbation.

Délibération

QUESTIONS - REPONSES

Mme de Baets revient sur la question au conseil communal posée lors de la séance du 24 novembre 2008 au sujet de montant dû et non payé à la fabrique d'Eglise St Jean-Baptiste de Gistoux. « Malgré mon insistance et la précision de ma question, vous avez soutenu que le subside avait été payé à la fabrique et que cette dernière avait pris la liberté d'effectuer ces travaux sans en parler à la commune. Vous avez déploré la façon de procéder peu courtoise et vous avez souligné qu'un subside de 36.000€ avait été versé, vous confirmez que vous donnerez réponse au président. Par contre, le bourgmestre, dans sa déclaration dans la presse, soutient que « la fabrique d'église a commis une erreur en ne reprenant pas cette dépense dans son budget... qu'il est regrettable qu'alors que nous demandons plus de rigueur ... de telles négligences soient constatées » De quel côté se trouve la rigueur ? Vous n'avez aucun scrupule à vous contredire ! Je demande donc une réponse claire de la part de l'Echevin et également du Bourgmestre, demande de réponse formulée par écrit par le président de la fabrique d'église Saint-Jean Baptiste de Gistoux suite au courrier du 5-12-2008 où il demande une réponse au conseil communal. »

M. Landrain répond que, suite à la lettre du président de la fabrique, il lui a proposé de le rencontrer. Mais le président de la fabrique ne lui a pas répondu. Il rappelle qu'au budget 2007 de la fabrique, 16.500 euros étaient inscrits pour la réparation de l'horloge, 11.000 euros pour les cloches et cela au budget ordinaire. En 2008, une facture de 27.000 euros est arrivée pour la réparation de l'horloge. Cette facture ne concernant que l'horloge dépasse de 10.000 euros la prévision établie. Y a-t-il eu amalgame ? Dès lors, M. Landrain a écrit au président de la fabrique le 18 décembre 2008 (M. Landrain donne lecture de ce courrier).

Procès-verbal du Conseil communal du 22 décembre 2008

Aucune suite n'y a été apportée mais la commune a veillé à verser la somme de la facture à la fabrique d'église afin qu'elle n'ait pas de problème avec son fournisseur.

Mme de Baets réplique que l'échevin avait affirmé que le montant avait été payé en 2007 ce qui n'a pas été exact. M. Landrain réplique que le subsidie communal 2007 avait été honoré. Mme de Baets signale que le président de fabrique a adressé pas moins de sept lettres à l'échevin à ce propos. M. Landrain répond que le président de fabrique a envoyé des lettres concernant d'autres problèmes tels que l'indexation de la location du parking de l'église, le paiement en retard du loyer de ce parking. Il n'y a donc pas eu 7 lettres à propos de la facture de la fabrique. Au niveau du paiement du subsidie en 2007, le 5 mars 2008, la Commune a donné instruction à la banque d'effectuer le versement de 36.000 euros. Or, il semble que la banque n'a pas assuré l'exécution de l'ordre reçu. En finalité, la Commune a veillé à ce que la facture puisse être honorée par la fabrique d'église mais regrette l'attitude du président de fabrique.

M. Abs sort de séance.

SEANCE A HUIS CLOS

AFFAIRES GENERALES

1. CCCPH – Démission d'un membre – Remplacement.

Délibération

2. Intercommunales - Sedifin - Remplacement d'un délégué à l'Assemblée générale.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Augmentations de cadre en maternelles au 18/11/2008 – Ratifications.

Délibérations

M. Abs rentre en séance.

2. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

3. Mise en disponibilité pour maladie d'une enseignante - Décret du 05 juillet 2000.

Délibération

PERSONNEL COMMUNAL

Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2008.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite sous réserve d'y inclure les remarques de MM. Troosters, de Baets, de Villenfagne et Waucquez.

La séance est levée à 23heures.

Le Secrétaire,

B. ANDRE

Le Président,

L. DECORTE